

---

Chronique de la " Semaine Religieuse "

Les élections du 20 août, à peu près terminées maintenant, sont justement ce que pouvaient facilement prévoir ceux qui se tiennent au courant de ce qui se passe en France. Les catholiques ont été écrasés, et les radicaux et les socialistes reviennent en plus grand nombre. La Droite conserve 46 sièges et en perd 38 ; les Républicains gardent 97 des sièges précédemment occupés par eux, en gagnent 25 et en perdent 10 ; les Socialistes gardent 85 des sièges qu'ils occupaient, en perdent 7 et en gagnent 20 nouveaux ; les Boulangistes ne comptent que 6 élus ; les Ralliés reviennent au nombre de 15 seulement, et les Républicains libéraux modérés gardent 65 des sièges qu'ils occupaient, et en gagnent 31 nouveaux.

Les personnalités les plus en vue, restées sur le carreau, sont : le comte Albert de Mun battu par un avocat obscur, grâce à l'abstention des monarchistes, MM. Piou, Cassagnac, Floquet et Clémenceau. Autant nous regrettons la défaite des deux premiers, autant nous nous réjouissons de l'échec des deux derniers, et surtout de M. Clémenceau, écrasé par une majorité de plus de 2,000 voix.

Tous ses crimes publics, dit un journal français, ne sont pas expiés, mais il est frappé en plein cœur. Il est désarmé pour le mal qu'il voulait et pouvait encore faire. Mentionnons aussi l'échec de M. Drumont, le champion de l'antisémitisme. Tant qu'il y aura en France l'ombre même d'un juif, il est sûr de rester candidat, et nous ne le regrettons pas.

Cette élection est pire que celle de 1889, qui était déjà plus mauvaise que celle de 1885. La minorité catholique de la chambre tombe à une cinquantaine de voix. C'est un désastre dans toute la force du terme, et un désastre dû principalement à l'entêtement trop général avec lequel on a accueilli la direction pontificale. Si tous les éléments sains eussent franchement adhéré aux conseils de Léon XIII, et combattu sur le terrain qu'il avait indiqué, le résultat eût été tout différent. La France devra finir par écouter la voix du Souverain Pontife, sinon, il est à craindre qu'elle n'ait un jour le sort de la Pologne.

Le tribunal d'arbitrage des pêcheries de la mer de Behring, qui siège depuis plusieurs mois à Paris, vient de rendre sa sentence que nous croyons devoir faire connaître à nos lecteurs, parce qu'elle intéresse grandement le Canada. Les Etats-Unis sont déboutés sur tous les points de droit que l'on peut résumer comme suit : L'Angleterre n'a jamais reconnu ni concédé à la